

## CONSTITUTION DES DOSSIERS

### FACULTE THEOLOGIE PROTESTANTE ET DES SCIENCES RELIGIEUSES (FTPSR)

#### **CYCLES DE LICENCE ET MASTER**

##### CONDITIONS D'ADMISSION

- Une demande d'inscription manuscrite
- Une copie d'acte de naissance (légalisée)
- Une copie de la Carte Nationale d'Identité/Passeport
- Une brève autobiographie personnelle
- Une copie de Baccalauréat (pour cycle Licence) et copie Licence (légalisée)
- Un certificat médical (datant moins de trois mois)
- Une lettre signée du Président ou du Secrétaire Général de l'Eglise recommandant le candidat pour la poursuite de ses études à la Faculté
- Une attestation de l'organisme ou de l'institution qui s'engage à soutenir financièrement l'étudiant pendant la durée de ses études ou Un Engagement Financier Personnel (légalisé)
- Un extrait de casier judiciaire
- Quatre photos 4 x 4
- Un exemplaire de mémoire de Licence (Cycle de Master uniquement)
- Les relevés de notes de Licence (Cycle de Master uniquement)
- Frais d'étude de dossier : **25.000 F CFA** (cycles Licence et Master)

Après étude des dossiers, les candidats retenus payeront :

- 1) **Frais d'inscription : 100 000 FCFA**
- 2) **Droits Universitaires : 360 000 FCFA (Licence) et 450 000 FCFA (Master).**

Ces frais sont payés à la banque

Intitulé du compte

**UPAC – FACULTE DE THEOLOGIE PROTESTANTE**

**CONBANK CAMEROUN SA**

**N° 10029-26011-30830007090-87,**

**L'original du reçu de banque** doit être présenté au **Secrétariat du Doyen** de la FTPSR pour enregistrement et une autre copie à la **Direction Financière de l'UPAC** pour la comptabilité.

- Les dossiers incomplets ne seront pas recevables.

Date limite dépôt dossiers :

Deuxième vendredi du mois de **SEPTEMBRE** de chaque année.

Rentrée Académique :

**OCTOBRE** de chaque année.

**N.B. : Ces informations sont capitales**

- 1) *Bien vouloir présenter l'original du diplôme lors du dépôt du dossier. Toute demande devra être adressée au Doyen de la Faculté de Théologie Protestante et des Sciences Religieuses de l'UPAC, Yaoundé – Cameroun ;*
- 2) *Photocopier vos reçus en deux exemplaires pour visa et déposer l'original au Secrétariat du Doyen ;*
- 3) ***Frais-ASTHEOL : Dès la rentrée, chaque étudiant est tenu de payer ces frais à la caisse de l'UPAC selon son cycle (montant par an) :***  
***Licence = 5 000 Frs - Master = 10 000 Frs - Doctorat = 15 000 Frs.***